



*Lire, écrire,  
compter, penser  
pour tous les élèves*

## Dossier de presse

#Rentrée 2016

CONTACT  
[communication@ac-caen.fr](mailto:communication@ac-caen.fr)  
Laure Cours-Mach  
02 31 30 16 35 – 06 79 31 21 09

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>La rentrée 2016 : « Lire, écrire, compter, penser pour tous les élèves »</b>	<b>p 2</b>
	<b>1. La maîtrise des savoirs fondamentaux : cohérence et continuité</b>	<b>p 2</b>
	a. Les nouveaux programmes du primaire au collège, cycles 3 et 4.	
	b. La priorité au 1 <sup>er</sup> degré	
	c. Le nouveau collège : « des nouveautés pour mieux apprendre »	
	d. Les évolutions en lycées : élever le niveau de qualification pour travailler à l'orientation et la poursuite d'études	
	<b>2. L'école inclusive : l'école pour la réussite de tous</b>	<b>p 5</b>
	a. Une école plus juste	
	b. Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée	
	c. Une scolarité ouverte sur le monde	
	<b>3. Une école au cœur de la République</b>	<b>p 11</b>
	a. Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École	
	b. Enraciner les valeurs de la République	
	c. Climat scolaire : bien vivre et bien-être à l'école, parcours éducatif de santé	
<b>II.</b>	<b>Les consignes de sécurité</b>	<b>p 13</b>
<b>III.</b>	<b>Les effectifs prévisionnels et les chiffres de la rentrée 2016</b>	<b>p 14</b>
	<b>1. Les effectifs prévisionnels des élèves</b>	
	<b>2. Les effectifs des personnels</b>	
	<b>3. Les établissements scolaires publics et privés sous contrat à la rentrée 2016</b>	
	<b>4. Le réseau des établissements et écoles à la rentrée 2016</b>	
<b>IV.</b>	<b>Les résultats des examens (session 2016)</b>	<b>p 16</b>
	<b>1. Diplôme National du Brevet</b>	
	<b>2. Baccalauréat</b>	

## I. La rentrée 2016 : « Lire, écrire, compter, penser pour tous les élèves »

### 1. La maîtrise des savoirs fondamentaux : cohérence et continuité

#### a. Les nouveaux programmes du primaire au collège, cycles 3 et 4.

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2016. Conçus en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et construits en référence aux nouveaux cycles, ils permettent une approche curriculaire des contenus d'enseignement et précisent les enjeux et les objectifs de formation pour chaque cycle. Afin d'accompagner leur mise en œuvre, le ministère met à disposition des enseignants un ensemble de ressources : outils pédagogiques, didactiques et scientifiques et supports pour organiser la progressivité des apprentissages. Ces ressources sont conçues et réalisées par des groupes d'experts en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale. (téléchargeables sur Eduscol et plateforme Magistère)

#### DES NOUVEAUX PROGRAMMES À PARTIR DE SEPTEMBRE 2016



#### b. La priorité donnée au 1<sup>er</sup> degré

L'école maternelle joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités et l'accès à des apprentissages solides et durables.

- Dès son entrée à l'école, chaque enfant doit pouvoir disposer des meilleures conditions pour développer et lier entre eux ses apprentissages. C'est tout le sens de la **priorité accordée au premier degré**, depuis trois ans et réaffirmée pour la rentrée scolaire 2016, à travers un **effort budgétaire exceptionnel**.

#### DES ENSEIGNANTS PLUS NOMBREUX ET MIEUX RÉMUNÉRÉS

**+19 328 postes créés**  
entre 2012 et 2016 dans le premier degré

**+1 poste créé**  
pour **5 élèves supplémentaires**  
dans le premier degré

**+100 € versés chaque mois**  
pour tous les professeurs des écoles<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves

Ces moyens offriront des conditions particulièrement favorables pour :

- amplifier le développement de la **scolarisation des enfants de moins de trois ans** : lancement d'une campagne d'information qui engage la mobilisation de tous les acteurs, notamment locaux : information aux familles, partenariats avec la CAF, les collectivités territoriales, les acteurs publics de la petite enfance (protection maternelle et infantile (PMI), réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents ;
- étendre le dispositif « **plus de maîtres que de classes** » : pour assurer de manière efficace et efficiente l'attribution de moyens supplémentaires aux écoles de l'éducation prioritaire et, au-delà, aux écoles à besoins comparables, repérées localement et situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux. Donner la priorité au cycle 2 et s'appuyer sur les projets des équipes pédagogiques et les accompagner par des formations spécifiques.

#### LE DISPOSITIF PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES



**+ 3 195 postes**  
depuis 2013 pour remédier aux  
difficultés d'apprentissage

- L'**évaluation régulière** des acquis des élèves constitue un levier de la réussite. Deux outils ont été conçus pour rendre compte des acquis des enfants : un **carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle, et une **synthèse des acquis** de l'élève, établie à la fin de la dernière année de ce cycle, qui fait l'objet d'un modèle national. **L'échelle de référence comporte quatre échelons** (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise).

## FIN DE CYCLE

Regrouper l'ensemble des éléments qui composent la scolarité de chaque élève



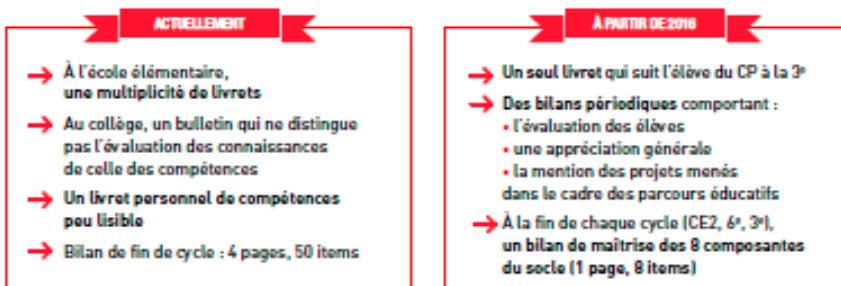
Enfin, pour assurer la continuité des apprentissages un **livret scolaire de la scolarité obligatoire** est créé pour chaque élève.

Ce livret scolaire, comprend :

- les **bilans périodiques**, qui se substitueront aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges.
- des **bilans de fin de cycle et les attestations** obtenues par l'élève à l'école ou au collège à chaque fin de cycle.

Ce livret scolaire revêtira **une forme numérique**, avec l'application nationale **Livret scolaire unique numérique (LSUN)**, qui permettra, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de sa scolarité à l'école et au collège.

## SES NOUVEAUTÉS



- **Cycle d'enseignement commun à l'école et au collège (CM1, CM2 et sixième), le cycle 3** constitue, un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative entre l'école et le collège et favoriser la continuité des apprentissages. La mise en œuvre des enseignements de ce cycle 3 demande une coopération plus grande entre les enseignants des premier et second degrés. Pour cela, les **conseils école-collège** s'attachent à construire des diagnostics concertés, à formaliser les progressions des apprentissages d'un niveau à l'autre et à définir les conditions d'un meilleur suivi du parcours des élèves de l'école au collège.

Dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 accueille des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; des professeurs de ces écoles peuvent aussi participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur.

### c. Le nouveau collège : « des nouveautés pour mieux apprendre »

- Dans la continuité avec le premier degré, **la réforme du collège, qui entre en vigueur à la rentrée 2016**, agit sur tous les leviers pédagogiques pour améliorer la réussite des apprentissages de tous les élèves et leur permettre d'atteindre, au meilleur niveau possible, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Différencier les pratiques pédagogiques, travailler en petits groupes, apprendre de façon différente pour approfondir et consolider les fondamentaux sont des axes de travail à développer dans la mise en œuvre de la réforme.

**L'objectif est double** : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

## Organisation des enseignements au collège

- **Enseignements communs (EC) (23h en 6<sup>e</sup> – 22h en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>)**  
>français, histoire-géographie (et EMC), maths, SVT, physique-chimie, technologie, LV1, LV2, éducation musicale, arts plastiques, EPS.
- **Accompagnement Personnalisé (AP):** soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser **de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>**  
>approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau
- **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)** à partir de la 5<sup>e</sup> dispensées par les enseignants de toutes les disciplines :  
> 8 thématiques dont 6 minimum doivent avoir été suivies par l'élève à la fin de cycle 4 (en 3<sup>e</sup>), au nombre de 2 ou + par an

Chaque enfant suit en lien avec toutes les disciplines des **parcours éducatif** :

- **Le parcours citoyen** : participer à des actions et prises d'initiatives favorisant la formation du futur citoyen (participation au conseil de la vie collégienne, aux journées de commémoration, etc.)
- **Le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)** : acquérir une culture artistique personnelle et découvrir des œuvres artistiques, en rencontrant des artistes, en visitant des musées, etc.
- **Le parcours avenir** s'informer pour bien préparer son orientation, réfléchir à son projet personnel et découvrir le monde économique et professionnel, par une visite d'entreprise, la participation à une opération humanitaire, etc.
- **Le parcours éducatif de santé (PES)** se déploie à la rentrée 2016 : préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables à travers des actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'école.

### DES NOUVEAUTÉS POUR MIEUX APPRENDRE

**Un accompagnement personnalisé pour tous les élèves**  
6<sup>e</sup> **3h** par semaine  
5<sup>e</sup> → 3<sup>e</sup> **1 à 2h** par semaine

**Dès la 5<sup>e</sup>**  
**Des enseignements pratiques interdisciplinaires**  
déclinés en **huit thèmes** aboutissant à des réalisations individuelles ou collectives

**Plus de travail en petits groupes, plus d'expression orale**  
→ apprendre différemment  
→ consolider ses fondamentaux  
→ s'entraîner à prendre la parole

**Dès la 5<sup>e</sup>**  
**Une deuxième langue vivante, étrangère ou régionale**  
soit + 54 h d'enseignement

**Quatre parcours éducatifs**  
pour développer l'esprit critique, la créativité et l'autonomie des élèves :

**Des compétences numériques pour tous** : collégiens et enseignants seront équipés à partir de la rentrée 2016

Le parcours citoyen, Le parcours d'éducation artistique et culturelle, Le parcours à venir, Le parcours santé

## → • Le nouveau Brevet

### À PARTIR DE 2016

#### LE BARÈME

Contrôle continu **400<sup>PTS</sup>**

Chacun des huit champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre de la classe de 3<sup>e</sup>.

Maîtrise insuffisante (10 points) > maîtrise fragile (25 points) > maîtrise satisfaisante (40 points) > très bonne maîtrise (50 points)

+ Contrôle final **300<sup>PTS</sup>**

Français + histoire-géographie + enseignement moral et civique **100<sup>PTS</sup>**

Mathématiques + SVT + physique-chimie + technologie **100<sup>PTS</sup>**

Épreuve orale **100<sup>PTS</sup>**

= Total **700<sup>PTS</sup>**

#### L'ADMISSION

Pour être reçue(e) : **au minimum 350/700<sup>PTS</sup>**

#### LES MENTIONS



Le **diplôme national du brevet (DNB)** évolue : son obtention dépend désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée par les équipes pédagogiques à la fin du cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>), et de ses résultats aux épreuves d'examen. Le nouveau DNB renforce la cohérence entre les apprentissages du cycle 4, à l'écrit comme à l'oral, et se décline en **deux épreuves écrites**, autour d'une thématique commune.

- la première épreuve écrite porte sur les programmes de français, histoire, géographie et enseignement moral et civique
- la deuxième épreuve écrite porte sur les programmes de mathématiques et, selon les sessions, deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie.

Par ailleurs, une nouvelle épreuve orale porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.

## d. Les évolutions en lycées : élever le niveau de qualification pour travailler à l'orientation et la poursuite d'études

- A la suite de la mise en œuvre d'un enseignement d'informatique et création numérique (ICN) à la rentrée 2015 en classe de seconde, un **enseignement facultatif d'informatique et création numérique**, de **deux heures hebdomadaires**, est proposé dans les classes de première des séries générales (S, ES et L). Il s'agit pour les élèves d'acquérir une meilleure maîtrise des logiques et des concepts mis en œuvre dans le domaine du numérique et de mesurer l'intérêt de cette science dans la formation qu'ils envisagent de suivre. Le programme de cet enseignement est commun aux trois séries générales.
- Après la mise en œuvre de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 2015, la rénovation de la série **sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)** se poursuit. Cette série intègre dans ses enseignements des modalités pédagogiques favorisant les apprentissages : l'accompagnement personnalisé, le recours au numérique, l'interdisciplinarité. Elle offre un parcours en trois ans, permet le recours aux professionnels du secteur et propose aux élèves de suivre des stages.

Les nouveaux programmes de la classe de première entrent en vigueur à la rentrée 2016 et ceux de la classe de terminale à la rentrée 2017

## 2. L'école inclusive : l'école pour la réussite de tous

### UNE NOUVELLE CHANCE DE SE QUALIFIER ET DE TROUVER SA PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ



**Le parcours aménagé de la formation initiale** combinant formation et activités extrascolaires pour un accompagnement personnalisé des jeunes de 15 à 19 ans



**Le droit au retour en formation**  
**39 000** jeunes ont pris contact avec des conseillers d'orientation psychologues grâce à la campagne d'information [revienstaformer.gouv.fr](http://revienstaformer.gouv.fr) ou par le biais du numéro gratuit : 0 800 12 25 00

**26 000** jeunes ont déjà bénéficié d'une reprise d'études en formation initiale



**Le droit à la réinscription dans son établissement** après un échec à l'examen



**Les structures de la deuxième chance**  
**39** micro-lycées contre 12 en 2012



**12 500** bourses de 1 000 € sur les critères sociaux pour les jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans inscrits dans un parcours de retour en formation

### a. Une école plus juste

Lutter contre les inégalités sociales et scolaires et permettre la réussite des élèves issus de familles défavorisées demeure un des objectifs de cette rentrée.

- **La lutte contre le décrochage scolaire : une priorité.** Les dispositifs en place dans le cadre du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » continuent à se déployer : groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), référent au sein des établissements et chargés de missions lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en lien avec tous les acteurs. Leur action porte sur 3 champs complémentaires : prévention, intervention, remédiation.

En région, à ce jour 17 pôles d'insertion sont implantés en lycée professionnel :

- 8 pôles dans le Calvados, dont un pôle Service-Civique au lycée Laplace à Caen.
- 5 pôles dans le département de la Manche.
- 4 pôles dans le département de l'Orne

Pour la rentrée, **un guide pratique** sur le droit au maintien et au retour en formation initiale au lycée a été envoyé aux établissements. La campagne « **Reviens te former** » est poursuivie.

- **Le dispositif sas bilan, nouveauté dans l'académie :**

En cas de besoin pour un élève en risque de décrochage scolaire dans sa 16e année, le Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) composé des personnels pédagogiques et éducatifs de l'établissement peut demander sa prise en charge dans un SAS-bilan (structure d'aide à la scolarité) afin de faire un bilan de ses acquis scolaires, de ses compétences, de son projet. Mis en œuvre par la MLDS et avec l'accord de la famille, il permettra de construire un accompagnement personnalisé efficace de l'élève.

Dans l'académie, 10 lycées professionnels accueillent le SAS-bilan en 2016

- **Baccalauréat : conservation des notes et redoublement**

Dans le même esprit et parce que trop d'élèves ayant échoué au baccalauréat ne se réinscrivent pas et demeurent sans diplômes, désormais, ces **élèves peuvent conserver les notes égales ou supérieures à 10 et redoubler dans leur établissement d'origine**. L'accueil de ces élèves, arrivés souvent près de la réussite, constitue donc un enjeu majeur et doit être anticipé. L'inscription au baccalauréat pour les élèves bénéficiant du droit au retour en formation sera organisée jusqu'au 30 avril.

- **Evolution dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)**

Au collège, les **SEGPA** accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. À compter de la rentrée 2016, les SEGPA évoluent pour une meilleure inclusion dans le collège. L'évolution porte principalement sur **l'orientation et les modalités d'admission qui sont redéfinies**

- **pré-orientation en fin de la deuxième année du cycle de consolidation (CM2)**
- **orientation en fin de 6<sup>e</sup>**

Les élèves de SEGPA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé évolutif dans le temps. La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième.

- **Bourses des lycées**

Des mesures sont prises à la rentrée 2016 pour simplifier les demandes de bourses de lycées.

Parmi les mesures en faveur de la jeunesse annoncées le 11 avril 2016 par le Premier ministre, deux sont consacrées au renforcement du droit à la formation de tous les jeunes et concernent spécialement les élèves issus de l'enseignement scolaire : **la majoration de 10 % du montant des bourses de lycées dès la rentrée 2016 et la création d'une bourse pour les raccrocheurs de 16 à 18 ans** qui reprennent leurs études pour obtenir un diplôme. Cette bourse sera versée à ceux remplissant les conditions suivantes :

- reprendre ses études après une interruption scolaire d'au moins cinq mois ;
- être éligible à une bourse nationale de lycée au moment de la reprise des études.

Il s'agit d'un complément de la bourse de lycée d'un montant de 600 €, permettant ainsi au boursier de bénéficier d'un montant annuel supérieur à 1 000 € dès le premier échelon de bourse.

Une troisième mesure, **l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE)**, est destinée accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle, qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi, pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans disposant de faibles ressources.

- **Education prioritaire : référentiel**

Le référentiel doit être utilisé par les enseignants et les pilotes des projets réseaux en plus d'un accompagnement des personnes ressources pour aider les personnels des REP+. Les formations de réseau inter-degrés seront particulièrement retenues pour faire vivre le cycle 3 et favoriser la continuité des enseignements.

La refondation de l'EP se poursuit dans tous les réseaux, REP et REP+, autour du suivi des projets des réseaux. L'année scolaire 2016-2017 verra leur mise en œuvre et leur suivi.

Certains dispositifs, tels que l'opération « **école ouverte** » ou l'**accompagnement continu en 6<sup>e</sup>** (aide au travail personnel de l'élève), continuent à se déployer en REP+.

Le développement des « **parcours d'excellence** » dans les classes de troisième des collèges Rep+ dès la rentrée 2016 ont pour objectifs d'assurer, dans les faits, l'égalité des chances et des opportunités de réussite. Au-delà du collège, les élèves concernés bénéficieront ensuite d'un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelles que soient la voie et la filière choisies. Ce dispositif s'appuie sur des partenariats avec l'enseignement supérieur, les collectivités territoriales et les branches professionnelles.

Dans l'académie de Caen, les **trois réseaux REP+** sont : le collège Marcel Pagnol de Caen, le collège des Provinces de Cherbourg en Cotentin, le collège Louise Michel d'Alençon. Dès le début de la 3<sup>e</sup>, des élèves volontaires, (soit **20% à 30% des effectifs d'une classe**) disposent d'un suivi individualisé avec un soutien à l'acquisition des savoirs et des compétences, dans des petits groupes. Il favorise les pratiques culturelles. La mise en place du dispositif est progressive : à compter de la rentrée 2016 pour les élèves de 3<sup>e</sup>, elle concernera les élèves de seconde l'année suivante puis successivement ceux de première et de terminale.

Chaque collège doit constituer un **réseau d'établissements** afin d'assurer les conditions de la continuité du dispositif au lycée. Le soutien aux élèves est apporté au sein des établissements et dans le cadre de partenariats. Dès septembre 2016, une information aux élèves et à leur famille constituera la première étape de la mise en œuvre de ce dispositif pour solliciter des volontaires et lancer le projet.

Une attention particulière doit également être portée aux **territoires ruraux**.

La difficulté scolaire et la précarité sociale dans les territoires ruraux ont été prises en compte dans la nouvelle géographie de l'Education Prioritaire. Dans l'académie, cinq nouveaux réseaux REP sont situés dans des zones rurales précaires : c'est le cas des collèges de St Vaast-la-Hougue, de Sainte-Mère- Eglise, de Villedieu les Poêles et de Périers dans la Manche et du collège d'Isigny-sur-Mer dans le Calvados. Ces cinq réseaux ruraux participent à la dynamique académique de l'Education Prioritaire, notamment grâce à la formation, à l'accompagnement à l'évaluation et à l'expérimentation pédagogique.

L'académie s'engage avec les collectivités partenaires, dans une dynamique de « conventions ruralités », pour mettre en œuvre une politique cohérente de restructuration des réseaux des écoles. Les partenaires seront les Conseils départementaux (transport, numérique), les préfets, les communautés de communes. La durée sera suffisamment longue pour entamer un travail commun et cohérent visant à améliorer la qualité du service dans les écoles rurales.

- **Accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers**

L'École inclusive accueille tous les enfants pour leur permettre d'apprendre, de progresser et d'obtenir une qualification

- **Les élèves en situation de handicap** : un parcours de formation individualisé et un accompagnement coordonné.

La procédure d'aménagement des épreuves d'examens ou de concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap est simplifiée.

Les missions des **auxiliaires de vie scolaire (AVS)** intervenant auprès d'élèves en situation de handicap sont précisées. Leurs activités s'exercent dans trois domaines : l'accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle.

**La formation est renforcée** : la convention partenariale pluriannuelle 2015-2017 prévoit une action de formation conjointe à destination des professionnels participant à la scolarisation des élèves en situation de handicap et entend harmoniser les coopérations interprofessionnelles des acteurs d'un même territoire et le partage de références communes.

**L'externalisation d'unités d'enseignement** au sein d'établissements scolaires dans le cadre d'une coopération renforcée entre l'éducation nationale et le secteur médico-social est poursuivie.

Enfin, la création de **32 000 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap sur 5 ans** est confirmée, dont 6000 en 2016.

- **Les élèves allophones** nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes : favoriser une meilleure continuité des apprentissages. Les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) accompagnent la scolarité et les actions de médiation en direction de ces publics, en accordant une attention particulière aux familles particulièrement éloignées de l'École. De nouvelles ressources ont été produites et sont accessibles en ligne.



## b. Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée

- **Le parcours avenir :**

Le parcours avenir, mis en place depuis la rentrée 2015, est un **levier déterminant pour l'orientation des élèves**. Il contribue à mieux informer les élèves et à les aider à construire leur projet personnel et professionnel. Si le parcours avenir s'adresse à l'ensemble des élèves de la sixième à la terminale, il devra tout particulièrement, dès la rentrée 2016, pour sa deuxième année d'existence, s'articuler étroitement avec le nouveau **collège**.

Dans l'académie, le parcours Avenir va se déployer dans tous les établissements. Il est partie intégrante de la réforme du collège et accompagne le -3/+3 dans les lycées. Un gros effort de formation dans les bassins d'éducation est programmé sur tout le territoire académique. Il s'appuie sur un livret coédité région/ONISEP à destination des Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) et qui doit favoriser la relation école entreprise.

Pour favoriser le développement de l'ambition des élèves de l'académie, ce travail se préparera dès le collège.

À la rentrée 2016, une période de consolidation et de confirmation de l'orientation de septembre à octobre sera mise en place pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP dans tous les lycées professionnels.

- Plus largement, au-delà du seul lycée professionnel, le travail engagé pour **favoriser toutes les passerelles entre les voies générale, technologique et professionnelle** doit se poursuivre et, ainsi, permettre des parcours personnalisés, réversibles et adaptés à la diversité des élèves. Les dispositifs tels que les stages de remise à niveau et les stages passerelles, en lien avec l'accompagnement personnalisé, doivent être développés.
- Enfin, **l'orientation c'est aussi la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur**. Pour anticiper l'aide à apporter aux lycéens et permettre un accompagnement personnalisé, il revient à chaque responsable d'établissement de faire en sorte que les **vœux des élèves émis sur APB** soient désormais **accessibles aux enseignants**, afin de les informer automatiquement des situations susceptibles d'être problématiques : absence de vœux, vœux non cohérents avec le potentiel du jeune, etc.

### A noter ...

**La Route des énergies - du 10 au 14 octobre 2016 :** programme de visites d'entreprises et de conférences, ouvertes notamment aux collégiens et lycéens de la région Normandie et ayant pour objectif la découverte des métiers du secteur de l'énergie. En partenariat avec l'ensemble des structures énergies de la Normandie, notamment Nucléopolis et Ouest Normandie Énergies Marines, 56 entreprises se sont mobilisées, sur l'ensemble de la Normandie, pour présenter leurs métiers, d'opérateur à ingénieurs, sous forme de rencontres et de témoignages.

**La Semaine École Entreprise - du 21 au 25 novembre 2016 :** elle est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde de l'entreprise, au travers de visites, conférences, concours et rencontres entre les enseignants et les chefs d'entreprise. Le thème retenu pour cette 17<sup>e</sup> édition est "**Vers un monde connecté**". La semaine école-entreprise permet aux élèves de développer le goût d'entreprendre et prendre conscience des valeurs positives de l'entreprise, lieu de création de richesses et de développement personnel, motiver et accroître leur désir d'apprendre, pour faciliter leur intégration dans la vie active, mieux s'informer et s'orienter en ayant une vision plus claire des enjeux et du fonctionnement d'une entreprise

- **Les lycées professionnels**

De nouvelles dispositions, **destinées à l'ensemble des lycées professionnels, entreront en vigueur à la rentrée 2016**. Elles visent à mieux préparer les élèves **de 2<sup>nd</sup>e professionnelle et de première année de CAP** à leur parcours dans l'enseignement professionnel.

- Accompagner la transition collège et lycée professionnel : une période d'accueil et d'intégration sera généralisée
- Développement d'une orientation plus progressive et réversible (parcours avenir)
- Développement de la préparation à l'alternance en formation professionnelle : la signature de conventions de jumelages entre les collèges, lycées professionnels et centre de formation d'apprentis (CFA) sera favorisée
- Création d'une préparation à l'arrivée en entreprise

Dans le cadre de la réforme territoriale, les travaux en partenariat avec la région Normandie pour le développement de nouvelles formations dédiées aux emplois de demain et répondant à des besoins économiques et sociaux identifiés, le développement de l'apprentissage et la dynamique des campus des métiers et des qualifications est à conforter et renforcer.

### A noter ...

En 2016-2017 sera créé le **campus des métiers et des qualifications des métiers de la mer** pour la Normandie. Il sera basé à Cherbourg.

### Création d'une plate-forme pédagogique industrielle expérimentale

En 1<sup>ère</sup> année de BTS au Lycée Napoléon à L'Aigle en mixité de spécialité (BTS Conception de produits industriels (CPI) et Conception de processus de réalisation de Produits (CPRP)), de publics (scolaires et apprentis) et d'opérateurs de formation (Lycée Napoléon et CFAI Alençon). Partenariat Rectorat, Conseil régional et l'UIMM

## c. Une scolarité ouverte sur le monde

- **Plan numérique : créer des conditions favorables à la généralisation des usages pédagogiques du numérique.**

La rentrée 2016, en lien avec la maîtrise des compétences numériques réaffirmées dans les nouveaux programmes, verra une **accélération du déploiement du numérique** dans les écoles et les établissements scolaires.

Les formations des enseignants seront poursuivies et s'articuleront autour des usages du numérique dans les enseignements

### DES MESURES CLÉS



#### Des collégiens et des enseignants équipés

- Pour chaque euro investi par le département pour l'achat d'équipements mobiles, l'État verse un euro.



#### Des enseignants formés

- 3 jours de formation en 2015-2016
- Des formations complémentaires pour les enseignants des collèges numériques



#### Des ressources numériques pédagogiques

- Nouvelles ressources et applications mobiles pour les cycles 3 et 4 (du CM1 à la 3<sup>e</sup>)
- Un nouveau portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'École

et le pilotage d'un projet numérique. Outre les ressources numériques pédagogiques à leur disposition (BRNE)\*, un grand portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'école sera diffusé à la rentrée. Il proposera la découverte, le choix et la diffusion des ressources numériques pédagogiques des éditeurs, des distributeurs et des enseignants.

### A noter ...

#### Banque de ressources numériques éducatives (BRNE)

mise à disposition gratuite des ressources numériques éducatives couvrant les nouveaux programmes d'enseignement en français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et les langues vivantes étrangères pour les enseignants de cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>e</sup>) et de cycle 4 (5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>)

**Nouveau référentiel commun** à l'enseignement scolaire et supérieur (substitué au B2i) : évaluer les compétences numériques.

À partir de la rentrée 2016, les collèges de la première vague de l'appel à projet « **collèges numériques** » mettent en œuvre des projets pédagogiques reposant sur une utilisation du numérique à la fois par les enseignants et par les élèves eux-mêmes, et sur des pratiques pédagogiques plus « actives » (travail en groupe, différenciation pédagogique, auto-évaluation). Les élèves en situation de handicap bénéficieront également d'adaptations pédagogiques.

**L'équipement des écoles** est également l'un des axes des appels à projets ; plusieurs centaines d'écoles, toujours associées à un collège numérique, bénéficient d'un soutien pour renforcer les usages du numérique par les élèves. **Les espaces numériques de travail** (ENT) continuent à être généralisés et proposent de nouveaux services, des usages nomades dans et hors l'école sur tout type de support. Ces développements s'accompagnent de la mise en place d'un dispositif garantissant la **protection des données** liées aux activités et aux résultats d'élèves.

Dans l'académie, un partenariat entre les conseils départementaux et l'académie de Caen a été engagé pour le déploiement des collèges numériques : acquisition de 2 classes mobiles (flotte de tablettes numériques), avec une subvention pour l'achat de ressources numériques et un accompagnement aux développements des usages en lien avec le projet pédagogique défini par chaque collège, avec CANOPÉ et le CARDIE.

## Rentrée 2016 : 11 collèges numériques

Jean Follain - Canisy

Les Provinces - Cherbourg-Octeville

Etencin - La Haye

Le Clos Tardif - Saint James

La Chaussonnière - Saint Martin des Champs

Guillaume Fouace - Saint Vaast La Hougue

collège Saint Christophe - St Pierre et Miquelon

Monod – Caen

Bois d'Orceau-Tilly-sur-Seulles

Sacré Cœur-Caen

Molière – L'Aigle

- **Développer les compétences des élèves en langues vivantes de l'école au collège**

Un double objectif est fixé à la rentrée 2016 : proposer une offre linguistique diversifiée, dès l'école primaire, et veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. C'est ainsi que sera favorisé l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde. Une **carte de géolocalisation de l'offre de langues vivantes** des collèges sera disponible sur le site de l'Onisep.

Au collège, la continuité sera assurée principalement dans le cadre de dispositifs bi-langues.

Dans l'académie, une sensibilisation à la culture et à la langue allemandes sera proposée aux élèves de cycle 3 à partir de septembre 2016. Il s'agit de faire acquérir aux élèves des connaissances sur le contexte culturel des pays germanophones, les modes de vie, les traditions et les coutumes, combinées à une initiation à la langue. Par le biais de cette sensibilisation précoce à la langue et à la culture des pays de langue allemande, il s'agit de permettre aux élèves de mieux choisir leur seconde langue vivante en classe de 5<sup>e</sup>. Par ce choix, éloigné de déterminants sociaux ou scolaires, le nouveau dispositif offre ainsi une plus grande égalité d'accès à la langue. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège, l'ambition est d'augmenter sensiblement d'ici 3 ans le nombre d'élèves apprenant l'allemand en LV1 et LV2. A la rentrée 2016 ce sont 80 écoles et 30 collèges de l'académie, qui s'engagent dans ce dispositif. Ce sont également 20 établissements dont les classes bilangues sont maintenues.

### + DE DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

**+ 1 200 écoles**  
proposent un enseignement  
de **langue vivante** autre que l'anglais  
à la rentrée 2016

**+ 1 000 écoles**  
proposent un enseignement  
d'**allemand** à la rentrée 2016

**+ 700 collèges**  
proposent l'**allemand en LV2**  
à la rentrée 2016

### + D'HEURES DE COURS

Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire

**+ 54 h** de LV1

**+ 54 h** de LV2

**+ 72 h d'anglais LV2**  
pour les élèves dont la LV1  
est une autre langue  
que l'anglais

La **mobilité internationale des élèves** reste également un des objectifs à favoriser pour améliorer les compétences des élèves en langues vivantes et leur permettre de s'ouvrir à d'autres cultures.

➔ **Portail « découvrir le monde »** : s'informer sur l'ensemble des dispositifs de mobilité existant au niveau national, régional ou local

- **L'éducation artistique et culturelle à l'École** est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

Il repose sur 3 champs d'action indissociables :

- pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- rencontres avec des artistes et des œuvres,
- connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ce parcours offre un cadre propice aux projets transdisciplinaires. Un référent - culture coordonne les actions au sein de l'établissement et un outil de suivi du parcours de l'élève dans ce domaine.

- **Le sport scolaire**

L'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques.

Le premier degré – notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) – comme dans le second degré, favorise la complémentarité avec la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS).

La fin de l'obligation de présenter un certificat médical pour prendre une licence dans une fédération sportive scolaire doit encourager la pratique volontaire des élèves au sein des associations sportives des écoles et des établissements.

**A noter ...**

Journée du sport scolaire : mercredi 14 septembre 2016

### 3. Une école au cœur de la République

#### a. Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École

##### Une mobilisation coordonnée pour les valeurs de la République



au sein des instances de démocratie scolaire et avec l'ensemble des partenaires éducatifs et sociaux

Le parcours citoyen vise à la construction **d'un jugement moral et civique**, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Ce parcours doit structurer les apprentissages et les expériences de l'élève autour de trois axes :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne

Les réservistes citoyens de l'éducation nationale sont une ressource supplémentaire essentielle pour contribuer, aux côtés des enseignants et en appui aux écoles et établissements, à l'ensemble des actions se rapportant au parcours citoyen et transmettre les valeurs de la République. L'objectif est de doubler le nombre de volontaires à partir de la rentrée 2016.

L'éducation aux médias et à l'information (Emi) contribue fortement à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire.

Pour assurer un suivi individuel du parcours citoyen, **l'outil numérique Folios** est déployé dans l'ensemble des académies. À compter de la rentrée 2016, ainsi que l'a annoncé le Président de la République le 11 janvier 2016 lors de ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, chaque élève recevra à 16 ans **un livret citoyen**.

**A noter : événements de l'année**

- Journée nationale de la laïcité : 9 décembre 2016
- Journée internationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Semaine de l'engagement lycéen
- Concours et olympiades
- Commémorations
- Campagnes nationales de solidarité
- Campagne «Mobilisons-nous contre le harcèlement» : jeudi 3 novembre
- Campagne de lutte contre l'homophobie

#### b. Enraciner les valeurs de la République

Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'École selon le **principe de laïcité**.

Ces principes sont repris dans l'éducation à la citoyenneté qui se traduit dans les programmes d'enseignement moral et civique. La vie lycéenne intègre ces valeurs dans le partage de bonnes pratiques, la publication d'une charte des droits des lycéens, (...) en référence à la circulaire «Pour un acte II de la vie lycéenne ».

Dans l'académie, cette priorité nationale est réaffirmée par la constitution d'un « pôle civique » transversal aux nouvelles délégations académiques (pédagogie, vie scolaire et santé). L'objectif de ce pôle est de favoriser le développement des politiques éducatives dans les écoles et les établissements de l'académie. Il propose des outils concrets pour la mise en œuvre du parcours citoyen et élabore un plan académique des actions éducatives.

**C'est également :**

- Prévenir toutes les formes de discriminations, en combattant les expressions et les violences inspirées du sexisme, du racisme et de l'homophobie en milieu scolaire et les violences
- Culture de l'égalité entre les sexes
- L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme
- La lutte contre le harcèlement scolaire

→ Le **portail « Valeurs de la République »** mis en ligne par Réseau Canopé fin 2015 met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques pour conduire le travail sur ces thèmes avec les classes.

**L'éducation aux médias et à l'information (EMI)**



Aiguiser l'esprit critique des élèves

**À noter**

**Semaine de la démocratie :** élections des représentants des élèves dans les instances de leurs établissements  
Les modalités d'élection aux conseils académiques de la vie lycéenne et au conseil national de la vie lycéenne seront modifiées à compter de la rentrée 2016 pour assurer une représentation strictement paritaire au sein de ces instances

**Journée de mobilisation nationale contre le harcèlement scolaire : jeudi 3 novembre et « Prix non au harcèlement »**

→ **Numéro vert 3020** à la disposition des victimes, des parents et des professionnels pour signaler toute situation de ce type.

### **c. Climat scolaire : bien vivre et bien-être à l'école, parcours éducatif de santé**

Un climat scolaire serein, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans l'exercice de leurs missions. Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui.

**La mission des équipes académiques « climat scolaire »** est centrale. À partir d'un diagnostic précis, la mise à disposition d'un logiciel national pour la réalisation d'enquêtes locales de climat scolaire doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives, de construire leurs stratégies visant la réussite et l'épanouissement des élèves.

**Une culture commune de sécurité :** les partenariats locaux avec les collectivités territoriales et le tissu associatif, ainsi que la coopération avec les forces de police, de gendarmerie et de justice ont pour objectif d'assurer la sécurité des enfants, des personnels et des familles dans les établissements. **Le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)**, dont chaque école ou établissement doit se doter, est un outil central pour assurer cette sécurité. La **dimension éducative** (information aux parents, sensibilisation aux risques majeurs des élèves de l'école primaire au lycée) est une composante essentielle de ce dispositif. Poursuivant les mêmes finalités, les classes des cadets de la sécurité civile, qui ont fait l'objet d'une expérimentation en 2015-2016 notamment dans l'Orne dans l'académie, devraient être étendues.

Pour renforcer les relations entre l'École et les parents, **les espaces parents sont développés et les mallettes des parents généralisées** pour être proposées aux équipes volontaires. Un guide méthodologique des espaces parents est mis à disposition des directeurs d'école, des IEN de circonscription et des chefs d'établissement. Il propose des éléments clefs pour asseoir une relation avec les parents, des ressources et des illustrations afin d'aider à faire des espaces parents un élément moteur de la mise en réussite de la coéducation. Une plaquette d'information à destination des parents est articulée à ce guide. Les mallettes des parents CP et sixième sont diffusées dans les écoles et les établissements scolaires. **Un site Mallette des parents, conçu avec l'appui de l'Onisep**, sera accessible dès la rentrée.

→ **eParents :** une application mobile pour les parents d'élèves du cours préparatoire à la troisième

Dans l'académie, ces mesures, déjà en place, sont renforcées. L'opération « École ouverte » a été proposée par 9 établissements en 2015-2016. Tous ces établissements se situent dans le réseau de l'éducation prioritaire. En 2016-2017, cette action est étendue sur le territoire académique en proposant à de nouveaux établissements d'intégrer ce dispositif pour offrir à davantage d'élèves les activités proposées. Ce dispositif permet d'accueillir des jeunes qui ne partent pas en vacances dans des collèges et des lycées pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis pendant l'année scolaire. L'école ouverte s'adresse en priorité aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des zones socialement défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles. Les objectifs sont multiples : améliorer relations entre jeunes et adultes, instaurer un climat de confiance dans l'établissement, aider à l'adaptation des plus jeunes (6<sup>e</sup>), construire un meilleur rapport au savoir, lutter contre la violence, prévenir le décrochage scolaire, renforcer le lien entre les parents et l'école.

## II. Les consignes de sécurité

Des mesures nouvelles ont été prises concernant la sécurité dans les collèges et lycées à la rentrée scolaire, dans le cadre d'une coopération renforcée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Intérieur. L'objectif est de **protéger au mieux dans les établissements les enfants, les personnels et les familles**.

→ Un guide « Sécurité des collèges et des lycées » pour informer les familles est téléchargeable sur le site du ministère ([education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)).

Les nouvelles mesures s'organisent autour de **3 axes** :

- **ANTICIPER**
  - formation des cadres à la gestion de crise
  - cellules de crise académique
- **SECURISER**
  - la prévention des risques et la préparation des collèges et lycées : mise en sécurité des locaux, mise en place de contrôles à l'entrée des établissements etc.
  - personnes ressources supplémentaires :
    - correspondants sécurité-école
    - référents sûreté
    - patrouilles mobiles, toute l'année, avec 3000 réservistes de la gendarmerie
- **SAVOIR AGIR**
  - la capacité et la sensibilisation de la communauté éducative et des élèves en tenant compte de l'âge des élèves :
    - 3 exercices sécurité dont 1 attentat intrusion
    - Formation aux premiers secours
    - Sensibilisation aux gestes qui sauvent

→ Retrouvez toutes les consignes et informations sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### III. Les effectifs prévisionnels et les chiffres de la rentrée 2016

#### 1. Les effectifs prévisionnels des élèves

→ **263 089** élèves prévus pour la rentrée 2016 dans les écoles et les établissements publics et privés sous contrat (hors EREA).

- **1<sup>e</sup> degré (public et privé sous contrat)**

Un total de **137 878** élèves dans le 1er degré est estimé pour la rentrée 2016.

##### Répartition par département

Département	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (prévision)
Calvados	67 786	67 391	66 810
Manche	46 087	45 807	45 317
Orne	26 473	26 037	25 751
<b>Académie</b>	<b>140 346</b>	<b>139 235</b>	<b>137 878</b>

- **2<sup>nd</sup> degré (public et privé sous contrat)**

Un total de **123 454** élèves dans le 2nd degré (hors EREA) est estimé.

##### Répartition par département (hors EREA)

Département	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (prévision)
Calvados	60 404	60 678	60 850
Manche	40 653	40 541	40 335
Orne	22 721	22 635	22 269
<b>Académie</b>	<b>123 778</b>	<b>123 854</b>	<b>123 454</b>

#### 2. Les effectifs des personnels

→ **23 654** personnels de l'Éducation nationale dont **80% d'enseignants**

- enseignants du 1er degré	<b>8024</b>
- enseignants du 2nd degré	<b>10984</b>
- personnels d'éducation (CPE)	<b>276</b>
- personnels de surveillance et assistance éducative (AESH, AED)	<b>2065</b>
- personnels de direction	<b>352</b>
- personnels d'inspection	<b>91</b>
- personnels d'orientation	<b>104</b>
- personnels administratifs en EPLE	<b>788</b>
- personnels des services académiques	<b>516</b>
- personnels sociaux et de santé	<b>318</b>
- personnels de laboratoire	<b>136</b>

Source: Bilan social académique 2014-2015 (5<sup>ème</sup> édition)

### 3. Les établissements scolaires publics et privés sous contrat à la rentrée 2016

#### → 1380 établissements scolaires

1078 écoles

198 collèges

101 lycées dont 48 généraux et technologiques, 17 lycées polyvalents et 36 lycées professionnels

3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

### 4. Le réseau des établissements et écoles à la rentrée 2016

#### Premier degré:

##### Calvados

- 46 ouvertures et 70 fermetures de classes
- 20 fusions ou regroupement d'écoles
- 8 nouveaux postes PMQC
- 0,5 poste supplémentaire dédié sur la scolarisation des – de 3ans

##### Orne

- 12 ouvertures et 24 fermetures de classes
- 6 fusions d'écoles
- 4 fermetures d'écoles ou de sites RPI
- 2 nouveaux postes PMQC et 3 nouveaux dispositifs pour la scolarisation des élèves de moins de 3 ans

##### Manche

- Nombre ouvertures et fermetures de classe :
    - 17 ouvertures définitives
    - 2 ouvertures conditionnelles
    - 32 fermetures définitives
    - 11 fermetures conditionnelles
  - 4 fermetures d'école : Cherbourg-en-Cotentin école Amont-Quentin, Le Hommet d'Arthenay (dissolution du RPI des bords de Terrette), Montpinchon (regroupement du RPI sur 2 sites au lieu de 3) et Vicq-sur-Mer
  - Dispositif plus de maîtres que de classes (PMQC) pour la Manche :
    - 2 ETP en REP +
    - 4,75 ETP en REP
    - 4,5 ETP en QPV (quartier politique de la ville) hors REP
    - 6,5 ETP dans des écoles hors éducation prioritaire et hors PQV
- soit 17,75 ETP au total à la rentrée 2016.
- Scolarisation des moins de 3 ans : le département scolarise plus de 13% de cette classe d'âge dans les écoles publiques



## IV. Les résultats des examens ( session 2016)

### 1. Diplômes national du brevet (DNB)

Les élèves de troisième ont obtenu un meilleur résultat (+2,5 points) à **87,2 % pour la session 2016**. Pour cette dernière année de l'examen dans cette formule, les collèges ont été particulièrement vigilants pour la validation du **Socle commun de connaissances, de compétences, et de culture (SCCC)**. Les efforts réalisés depuis plusieurs années permettent de conjuguer désormais les évaluations écrites finales et la **prise en compte des compétences** qui sont au centre de l'évolution des pratiques pédagogiques au collège.

	% de reçus 2016	Total Admis	Calvados	Manche	Orne	% de reçus en 2015
Générale	87,78%	14 196	86.54%	89,81%	87,26%	85,90%
Professionnelle	87,53%	1 916	86.86%	88,37%	87,43%	79,20%
<b>TOTAL</b>	<b>87,75%</b>	<b>16 112</b>	<b>86.57%</b>	<b>89,63%</b>	<b>87,29%</b>	<b>85,10%</b>

### 2. Baccalauréat

A l'issue du deuxième groupe d'épreuves, les baccalauréats présentent une progression d'un point à 90,2 % de réussite, contre 89,2 l'an dernier, pour les trois séries (général, professionnel et technologique). Nettement au-dessus du taux national (88,5 %).

#### Baccalauréat professionnel

	Taux de réussite en 2016	Taux de réussite en 2015	Total Admis	% Calvados	% Manche	% Orne
Production	84,7	80,9	1 650	83,3	85,7	86,6
Service	89,4	84,2	1 883	89,6	92,3	85,1
<b>TOTAL</b>	<b>87,2</b>	<b>82,6</b>	<b>3 533</b>	<b>86,6</b>	<b>88,8</b>	<b>85,7</b>

#### Baccalauréat technologique

	Taux de réussite en 2016	Taux de réussite en 2015	Total Admis	% Calvados	% Manche	% Orne
STMG	89,0	89,8	1 141	87,9	88,7	92,1
STI2D	85,9	92,2	465	82,2	88,9	91,4
STD2A	100	100	35	100	-	-
ST2S	94,1	96,2	506	91,7	97,2	94,3
STL	94,9	99,3	149	92	97,4	100
TMD	100	100	4	100	-	-
Hôtellerie	94,6	80,9	71	90,2	100	-
<b>TOTAL</b>	<b>90,1</b>	<b>92,1</b>	<b>2 371</b>	<b>88,1</b>	<b>91,5</b>	<b>92,6</b>

## Baccalauréat général

	Taux de réussite en 2016	Taux de réussite en 2015	Total Admis	% Calvados	% Manche	% Orne
S	92,1	92,4	3636	92,8	91,4	91,1
ES	91,7	91,5	2122	91,4	91,9	92,3
L	91,6	91,2	1278	90,4	93,3	92,2
<b>TOTAL</b>	<b>91,9%</b>	<b>91%</b>	<b>7036</b>	<b>91,9</b>	<b>91,8</b>	<b>91,7</b>

Retrouvez toutes les infos de l'académie sur [www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr) et suivez-nous sur

@acCaen sur twitter 

### CONTACT

[communication@ac-caen.fr](mailto:communication@ac-caen.fr)

Laure Cours-Mach

02 31 30 16 35 – 06 79 31 21 09



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE